

rées dans les auteurs : Le triomphe et l'exaltation de la sainte Eglise, la propagation de la foi catholique, la disparition des hérésies et des schismes, la conversion des pauvres pécheurs, la paix et la concorde parmi les nations et les princes chrétiens, et tous les autres besoins de la Chrétienté.

Il n'est pas nécessaire que vous pensiez à toutes et chacune de ses intentions ; il suffit que vous vous proposiez de prier à l'intention du Chef de l'Eglise.

4^e QUESTION : *Il arrive parfois que, (pour le mardi surtout) on nous annonce deux ou trois indulgences plénières à gagner aux conditions ordinaires ; quelles sont donc ces conditions ?*

RÉPONSE : Ces conditions ordinaires sont la confession, la communion, la prière aux intentions du Souverain Pontife, et parfois la visite d'une église pour y faire cette prière.

Ordinairement le calendrier, qui sert de couverture à notre *Revue*, indique ces différentes conditions, ainsi que les personnes qui peuvent bénéficier de l'indulgence ; consultez le dans le doute.

Si plusieurs de ces indulgences exigent les mêmes conditions, il faut répéter celles qu'il est possible de répéter, comme la visite de l'église et la prière pour le Pape ; mais non celles qu'il est impossible ou contre la coutume de répéter, comme la communion et la confession. (1)

FR. M. A., O. F. M.

Nouvelles de Rome

Mgr Canali. — Le 24 octobre 1906 dans l'église de l'Annunziata, de Parme, on a inauguré un beau monument à la mémoire de Mgr Canali, archevêque de Ptolémaïs, ex-Ministre Général de l'Ordre des Franciscains. A cette occasion le R. P. Albasini, O. F. M., lut un remarquable éloge funèbre

(1) Cfr notre *Revue*, mai 1906, p. 166, note.

